

Extrait du Nice Premium

<http://www.nice-premium.com>

Parité : Petites confidences entre élus à Nice

- Politique -

Date de mise en ligne : mercredi 22 mars 2006



Nice Premium

A l'approche des échéances électorales de 2007 et 2008, un débat refait surface. Celui de la parité. Une parité mise en vigueur par la loi du 6 juin 2000. A Nice, de nombreux élus locaux ont leur opinion sur le sujet. Qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, aucun ne mâche ses mots.



"La règle sur la parité est contournée !" C'est en ces termes que le secrétaire départemental du parti communiste français et conseiller municipal de l'opposition, Robert Injey, résume l'application de la loi. A titre d'exemple, il explique la disproportion entre les hommes et les femmes au poste d'adjoint au maire. "Certes, les conseillers municipaux sont autant d'hommes que de femmes, mais qu'en est-il de leurs adjoints ?" Convaincu de l'utilité de la loi du 6 juin 2000, l'élu se désole sur un point : "elle n'est pas assez contraignante". Car si dans son article premier elle stipule la parité dans les listes, certains partis préfèrent payer des pénalités financières pour s'en défaire.

Un constat décevant pour Patrick Allemand, Vice-président du Conseil régional. Selon lui, un équilibre en politique serait bénéfique. Fermement, il le soutient : "Les femmes amènent un autre éclairage tout à fait complémentaire." Pour faire face à ce "vide juridique", Robert Injey évoque un remède possible : Imposer un scrutin à la proportionnelle avec une parité intégrale lors des législatives en 2007. "Cela permettrait à tout citoyen d'avoir les mêmes chances d'accès aux mandats." Certes, d'accord avec le principe de parité, Patrick Allemand ne nie pas la difficulté pour les groupes politiques quant à son application. Pour contribuer à un maximum de conformité entre les textes et la pratique, une loi en deux temps serait nécessaire à ses yeux. L'élu du PS s'explique : "Il faut d'abord un redécoupage électoral de chaque département. Pour favoriser la parité, il est essentiel que le nombre de circonscriptions soit pair. Suite à cela, le Parlement devra voter l'obligation d'égaliser la quantité d'hommes et de femmes, sous peine de blocage des élections." En politique, les idées ne manquent pas.

Vu par une élue, ce problème prend une tournure différente. C'est le cas de Dominique Estrosi. Pour cette conseillère municipale, l'accès des femmes au pouvoir ne doit pas être du à l'obligation de parité. Loin de désapprouver leur présence dans la hiérarchie politique, elle tient à émettre une nuance : "Si des femmes accèdent à un titre, il est évident que cela doit être du à leur aptitudes. Et non uniquement pour contrepeser la balance. Leur ascension en politique doit avoir le mérite de démontrer ce dont elles sont capables de réaliser. Certaines ont d'ailleurs déjà réussi par elles-mêmes." Pour le prouver, le Ministère de l'Intérieur réalise chaque année des études sur le pourcentage de femmes exerçant des fonctions électives. Selon cet organisme, les chiffres seraient encourageants. Reste à voir si la parité sera respectée aux prochaines municipales.